

2021-428

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple Un But Une Foi

N° /MFB

MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

décret autorisant le versement d'une avance de fonds au profit de la Police nationale

Rapport de présentation

Dans le cadre de sa participation aux opérations de paix des Nations Unies (ONU), la Police nationale a déployé deux unités de Police constituées (FPU) au Mali depuis 2014 et en République Centrafricaine au courant de l'année 2016.


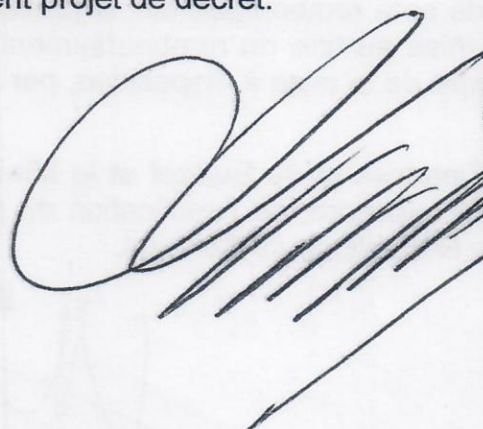
Ces déploiements avaient été accompagnés de la fourniture d'équipements majeurs et de matériels spécifiques conformément au SUR (Statement of Unit Requirement) prédéfini par le Département des Opérations de Paix de l'ONU.

En prévision du renouvellement de ces équipements majeurs constitués essentiellement d'un lot d'engins blindés, les autorités de la Police nationale sollicitent, par lettre en référence dont une copie est ci-jointe, une avance de fonds d'un montant de francs CFA dix milliards cinq cent soixante millions (10.560.000.000).

Cette avance est destinée à l'achat des équipements à renouveler et au paiement des indemnités journalières d'opération, des pécules de fin de mission et autres charges liées à la relève des membres des contingents en mission.

Cette avance, à mettre en place par le Trésorier général, au vu d'un titre de paiement, sera versée dans le compte de dépôt ouvert dans les écritures du Payeur général du Trésor au nom de la Police nationale. Le remboursement s'effectuera par prélèvements sur les fonds versés par l'ONU.

Telle est l'économie du présent projet de décret.



Abdoulaye Daouda DIALLO

D.C.P
- Courrier Arrivée
Dakar Le 12 AVR. 2021
N° 523

**Décret autorisant le versement d'une avance
de fonds au profit de la Police nationale**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2020-07 du 26 février 2020 abrogeant et remplaçant la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2016-34 du 23 décembre 2016 ;

Vu le décret n° 2020-978 du 23 avril 2020 portant Règlement général sur la Comptabilité publique;

Vu le décret n°2020-2098 du 01 novembre 2020 portant nomination des ministres et secrétaires d'Etat et fixant la composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2020-2100 du 01 novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les Ministères;

Sur le rapport du Ministre des Finances et du Budget.

DECRETE:

Article premier - Est autorisé le versement d'une avance de fonds d'un montant de francs CFA dix milliards cinq cent soixante millions de francs CFA (10.560.000.000) au profit de la Police nationale.

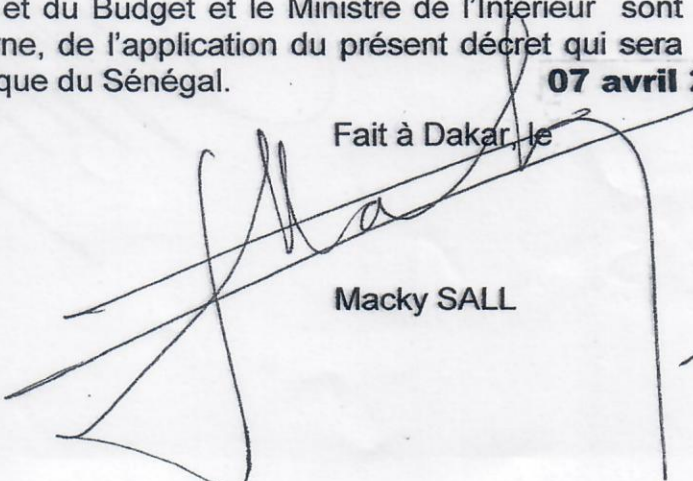
Article 2 - L'avance sera mise en place par le Trésorier général au vu d'un titre de paiement émis sur le compte d'avances créé à cet effet et sera versée dans le compte de dépôt ouvert, au nom de la Police nationale, dans les écritures du Payeur général du Trésor.

Article 3 - L'avance de fonds sera remboursée sur le produit des reversements de l'Organisation des Nations-Unies au titre du remboursement des frais engagés par l'Etat du Sénégal dans le cadre de la mise à disposition, par la Police nationale, des contingents.

Article 4 - le Ministre des Finances et du Budget et le Ministre de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au journal officiel de la République du Sénégal.

07 avril 2021

Fait à Dakar, le


Macky SALL



000371

N°

SGG/MSGG/DAN/nd6

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Dakar, le

08 AVR 2021

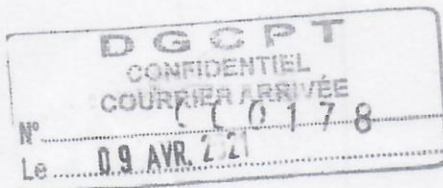
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

*Le Ministre, Secrétaire Général du Gouvernement***CONFIDENTIEL****Objet :** Notification de décrets**Monsieur le Ministre,**

Je vous transmets, ci-joint, les décrets suivants :

- décret n° 2021-425 du 07 avril 2021 portant élévation de rang d'Ambassadeur d'un Directeur général au Ministère des Affaires étrangères et des sénégalais de l'Extérieur ;
- décret n° 2021-426 du 07 avril 2021 portant élévation de rang d'Ambassadeur d'un Directeur au Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur ;
- décret n° 2021-427 du 07 avril 2021 portant élévation au rang d'Ambassadeur d'un Directeur au Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur ;
- décret n° 2021-428 du 07 avril 2021 autorisant le versement d'une avance de fonds au profit de la Police nationale. †

Je vous en souhaite bonne réception.

**Abdou Latif COULIBALY****A****Monsieur Abdoulaye Daouda DIALLO**
Ministre des Finances et du Budget**DAKAR**

FICHE DE COURRIER

REFERENCE	SGG / 371	3401A
ORIGINE	08/04/21	ARRIVEE 08 AVR. 2021
INSTRUCTIONS	<p>T.G. DGCT DGCT</p>	VENTILATION DGCT → pour l'avance de fonds DGCT pour le reste

CONFIDENTIEL

D.C.P.
Courrier Arrivé
Dakar Le 12 AVR. 2021
N° 533